

## LE PROJET

### PRESENTATION

Au-dessus du village, sur un éperon de mollasse, qui servit également d'assise à une motte féodale, est bâti le **prieuré Sainte-Agnès, fondé aux XI<sup>ème</sup> et XII<sup>ème</sup> siècles** par les bénédictins de l'abbaye de Tournus en Bourgogne.

Surplombant magnifiquement la vallée de la Galaure, l'église Sainte Agnès est un patrimoine que les habitants du village partagent généreusement avec toute la population de la vallée.

En partie détruite lors de guerres de religion, l'église a conservé de l'époque romane les murs de la nef, le bras nord du transept et son harmonieuse façade occidentale à trois niveaux.

Au XV<sup>ème</sup> siècle, deux chapelles furent créées : l'une, dédiée à Saint-Antoine, prolongeant à l'est le bras nord du transept; la seconde, érigée à l'emplacement du bras sud.

Au début du XVII<sup>ème</sup> siècle, l'abside au chevet plat et le chœur furent reconstruits, comme le cloître.

Le clocher à peigne comporte deux cloches dont l'une du XVI<sup>e</sup> siècle, l'autre installée en 1974.

L'église est inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques depuis le 13 décembre 1982.

### VOCATION DU SITE

L'église Sainte Agnès est toujours consacrée et accueille régulièrement les messes de la Paroisse St Joseph de la Galaure, qui, tous les ans depuis 1946, y organise sa kermesse du 15 Août en rassemblant plus de 400 personnes.

L'association « Histoire & Patrimoine de La Motte de Galaure » propose, depuis 2011, de faire connaître un peu plus ce lieu grâce à de nombreux évènements comme des concerts de chants (profanes ou sacrés), des expositions d'artisanat ou encore des rencontres autour des plantes.

C'est également elle qui organise les Journées Européennes du Patrimoine avec des visites commentées du site et reçoit une année sur deux, les Journées Européennes des Métiers d'Art organisées sur la vallée de la Galaure dans ce lieu magnifique.

### NATURE DES TRAVAUX

La façade occidentale de l'église Ste Agnès est fortement détériorée et les travaux visant à la restaurer avaient été qualifiés de « **prioritaire** » par un Architecte des Bâtiments de France déjà en ...1994 !

Les vingt années qui se sont écoulées depuis n'ont fait qu'aggraver son état et sa constitution en pierre de molasse s'est altérée au fil du temps, principalement à cause du ruissellement des eaux.

La restauration concerne le **remplacement ou la consolidation des éléments en pierre de taille**, mais prévoit également la pose de **couvertures en plomb**, le remplacement du **vitrail** ainsi que la mise en conformité électrique et la sécurisation mécanique de l'**installation campanaire**.

Le coût prévisionnel des travaux de restauration s'élève à environ **200 000 € TTC**.



### APPEL AUX DONNS

La commune de La Motte de Galaure est supportée dans ce projet par l'association « **Histoire et patrimoine de La Motte de Galaure** » et a besoin de l'aide de tous pour sauvegarder son patrimoine.

Devenez donc dès à présent mécène de la restauration de l'église Ste Agnès de La Motte de Galaure en faisant un don à travers cette souscription et soyez en remercié par avance.

Première tranche de souscription : Installation campanaire pour **15 565.51 € TTC**.

## BON DE SOUSCRIPTION POUR LA RESTAURATION DE LA FAÇADE DE L'EGLISE SAINTE AGNES DE LA MOTTE DE GALAURE

**Oui, je fais un don de ..... euros pour aider à la restauration de la façade de l'Eglise Sainte Agnès de La Motte de Galaure et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année en cours**

et j'accepte que mon don soit affecté à **un autre projet de sauvegarde du patrimoine** pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

- Paiement par chèque : merci de libeller votre chèque à l'ordre de « **Fondation du patrimoine - Façade de l'Eglise Sainte Agnès de La Motte de Galaure** ».

*Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.*

- Paiement en espèces, merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal:

NOM ou SOCIETE : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

de l'Impôt sur le Revenu

OU  de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune

OU  de l'Impôt sur les Sociétés

**Pour les particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de **66%** du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

**Exemple : un don de 100 € égale 66 € d'économie d'impôt.**

- ou de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de **75%** du don, dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

**Exemple : un don de 100 € égal 75 € d'économie d'impôt.**

**Pour les entreprises**, réduction d'impôt de **60%** du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT.

**Exemple : un don de 500 € égal 300 € d'économie d'impôt.**

**Coupon réponse à renvoyer à :**

**Fondation du patrimoine**  
27 boulevard Antoine de Saint-Exupéry  
69009 Lyon

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un **projet de sauvegarde du patrimoine**, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un **autre projet de sauvegarde du patrimoine**.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label.

Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.